

## **INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE 2024-2025**

Inscription administrative à renouveler chaque début d'année scolaire, à déposer au service Education 16, rue du Port Evian

DESIGNATION DE L'ENFANT				
Nom : Prénom :	Date de naissance			
Ecole :				
Inscription à renouveler chaque début d'année scolaire. VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT INTERIEUR AVANT TOUTE INSCRIPTION.				
DESIGNATION DU OU E	DES RESPONSABLES			
<u>Situation :</u> Père □ Mère □ Autre □ Veuf □  Marié □ En couple □ Célibataire □ Divorcés □	<u>Situation :</u> Père □ Mère □ Autre □ Veuf □ Marié □ En couple □ Célibataire □ Divorcés □			
Nom et prénom :	Nom et prénom :			
Adresse:	Adresse :			
Adresse mail :	Adresse mail :			
N° Téléphone fixe :	N° Téléphone fixe :			
Mobile : Travail :	Mobile :Travail :			
Nom et adresse de l'employeur :	Nom et adresse de l'employeur :			
TYPE D'INSCRIP	TION			
• <u>Inscription régulière</u> : ☐ si l'enfant mange régulièrement 1, 2, 3 ou 4 jours <b>fixes</b> par semaine (mettre une croix dans la ou les cases correspondantes) <b>A partir de//</b>				
Lundi Mardi Je	eudi Vendredi			
<ul> <li>Inscription occasionnelle: □ sous réserve des places disponibles.</li> <li>Réservation du repas:         <ul> <li>En ligne sur le portail famille de la ville au plus tard 2 jours ouvrés avant la date désirée, avant 9h00</li> </ul> </li> <li>Pour les inscriptions du lundi, merci de réserver au plus tard le jeudi avant 9h00.</li> <li>Pas de réservation par téléphone.</li> </ul>				
SANS PORC SANS VIANDE				
FACTURATION ET REGLEMENTS				
Désignation du parent payeur à qui doit être adressée la facture :				

□ **Prélèvement mensuel automatique.** Remplir les formulaires correspondants à demander au service Education et joindre un RIB si première inscription au prélèvement automatique ou changement de coordonnées bancaires.

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer un paiement dématérialisé, vous pouvez nous adresser un chèque ou vous rendre au service Education, 16, rue du Port pendant les horaires d'ouverture.

# <u>Pièces à joindre obligatoirement : justificatif de domicile de moins de 3 mois et fiche sanitaire remplie et signée.</u>

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des restaurants scolaires de la ville d'Evian et en accepte toutes les dispositions.

Date :	Signature :
--------	-------------

#### **INSCRIPTION ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR 2024-2025**

Inscription administrative à renouveler chaque début d'année scolaire, à déposer au service Education 16, rue du Port – Evian

#### **GARDERIE DU MATIN HORAIRES**

• Accueil matin: 7h30 - 8 h 30

•. Accueil du soir : 16h30 à 18h30 (uniquement pour les élèves en maternelle)

La garderie du soir est payante. Les tarifs sont fixés par le conseil municipal.

L'accueil du soir pour les enfants en écoles élémentaires est géré par les Espaces MJC d'EVIAN.

TYPE D'INSCRIPTION					
Inscription régulière :   A partir de/					
Si l'enfant utilise régulièrement le service 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine (mettre une croix dans la ou les case correspondantes)					
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
Matin					

- En ligne sur le portail famille de la Ville au plus tard 2 jours ouvrés avant la date désirée, avant 9h00
- Pas de réservation par téléphone.

### **AUTORISATION DE DEPART AVEC PERSONNE HABILITEE**

Personne(s) autorisée(s)	à reprendre le soir, autres que le	s parents (noms, prénoms, tel, lien de parenté) :
Nom Prénom :	tél (obligatoire) :	lien de parenté :
Nom Prénom :	tél (obligatoire) :	lien de parenté :
Nom Prénom :	tél (obligatoire) :	lien de parenté :

INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES « Conformément au Règlement (UE)2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés modifiée, la Ville d'Evian collecte l'identité, la date de naissance, la résidence principale de l'enfant concerné, l'ensemble des informations d'état civil, de résidence, de contact personnel et professionnel pour les parents/responsables légaux, des informations économiques relatives au paiement du service (RIB) ainsi que le régime alimentaire afin de procéder à l'inscription aux services périscolaires. Ces données sont conservées pendant 1 année en tant qu'archives courantes et pour une durée de 6 ans maximum avant suppression. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation ainsi que d'opposition pour les données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, veuillez contacter notre Délégué à la protection des données par voie postale (CCPEVA, 851 avenue des Rives du Léman, CS10084 74500 PUBLIER) ou par courrier (rgpd@cc-peva.fr)Vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : https://www.cnil.fr/fr/plaintes ».